



VILLE D'ANDRÉSY

**RAPPORT SUR LES
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022**

Conseil Municipal du 09/03/2022



Sommaire

1- Préambule	P3
2- Environnement macro-économique	P5
3- Loi de Finances 2022	P12
4- Contexte local	P15
Volet ressources humaines	P17
Analyse rétrospective	P24
Analyse prospective	P34
Conclusion	P41

**Préambule :****Contexte juridique :**

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312- 1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il est à noter que l'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire. En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »).

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (TA Versailles 28/12/1993, commune de Fontenay-le-Fleury ; TA Montpellier 11/10/1995, M. Bard c/ commune de Bédarieux ; TA Lyon 07/01/1997, Devolfe ; TA Paris 04/07/1997, M Kaltenbach; TA Montpellier 05/11/1997, préfet de l'Hérault c/ syndicat pour la gestion du collège de Florensac).

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses).

Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice. De plus, pour les communes de plus de



10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux. L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

Références législatives : Art. 8 et 20, Ordonnance du 26 août 2005, CAA Douai 14/06/2005, commune de Noye ; TA Nice 10/11/2006, M. Antoine Di Lorio c/ commune de La Valette-duVar ; TA Nice 19/01/2007, M. Bruno Lang c/ commune de Mouans-Sartoux, Art. L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT ; CAA Lyon, 09/12/2004, « Nardone », décret n°2016- 841 du 24/06/2016.

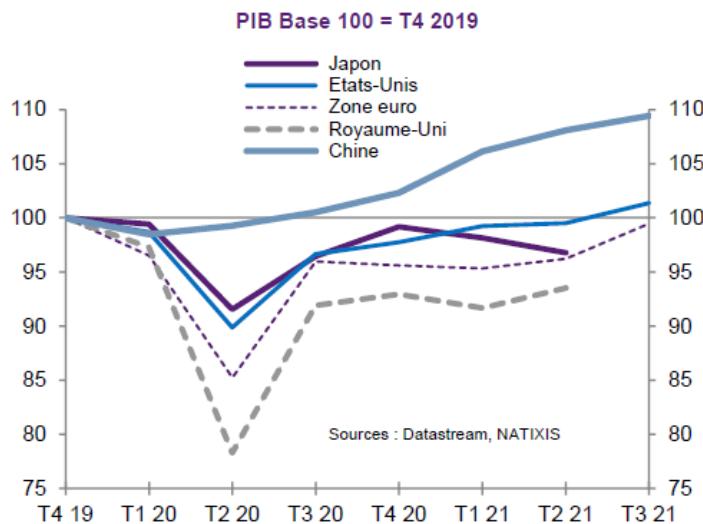


ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

1.1 Monde

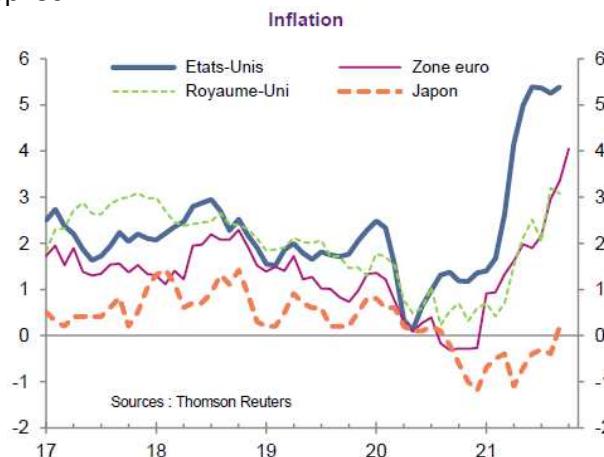
Une reprise économique mondiale, malgré une crise sanitaire toujours présente.

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, **la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021** puis, ralentirait à 4% en 2022. L'arrivée des vaccins en début d'année, l'expérience acquise au fil des différents confinements et les plans de soutien budgétaire massif ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique.



Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Comme nous le voyons sur le graphique ci-dessus, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son rythme de croissance est plus faible que les années précédentes. Les Etats-Unis ont retrouvé au 3eme trimestre 2021 un niveau de PIB équivalent au niveau avant crise et la zone euro devrait atteindre cet objectif à la fin de l'année.

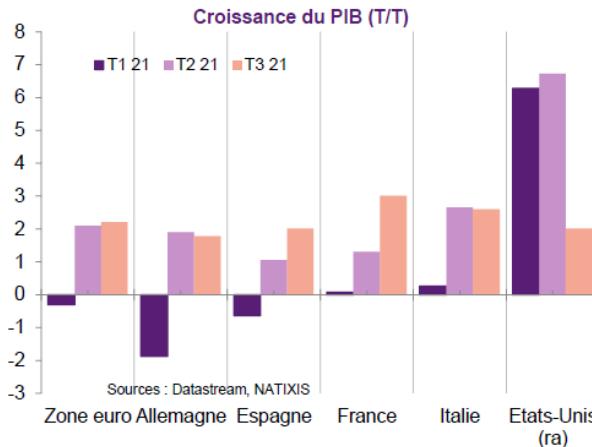
Cependant cette forte reprise de la consommation en 2021 a entraîné d'une part la remontée du prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre et d'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles et ainsi ralentir la vigueur de la reprise.



1.2 Zone Euro

Une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux Etats-Unis. (2eme trimestre 2021 en zone euro contre 1^{er} trimestre 2021 aux Etats-Unis)



La croissance s'est poursuivie à un rythme soutenu au 3eme trimestre (2,2 % contre 2,1 % au 2eme trimestre).

Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres. Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a annoncé son intention de réduire ses achats nets d'actifs dès le mois de novembre. Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au T3 dans le cadre du PEPP. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

1.1 France

Vers un retour à la normale de l'activité économique

Malgré les différentes vagues épidémiques, et l'apparition de nouveaux variants, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au 1^{er} trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % au 3ème trimestre. Au T3 2021. Le PIB Français s'est ainsi rapproché de son niveau d'avant crise et devrait atteindre son niveau prépandémique d'ici la fin de l'année.

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure.

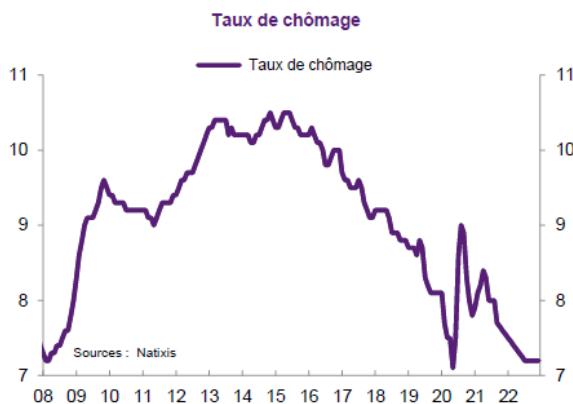
- Reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au T3 2021 après + 44,9 % au trimestre précédent)
- La consommation des ménages a progressé de 5 % au T3 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre.
- La consommation publique (+3 %) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre.
- L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1 % au T3 2021).

Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte :

- Le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants qui impacteraient les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements régionaux.
- De nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

L'impact de la pandémie sur le marché du travail semble avoir été absorbé

438 000 emplois ont été créés au 1^{er} semestre 2021, permettant à l'emploi salarié de retrouver son niveau d'avant crise. D'ici la fin de l'année, le taux de chômage devrait atteindre 7,6% soit un niveau inférieur à celui observé en 2019.



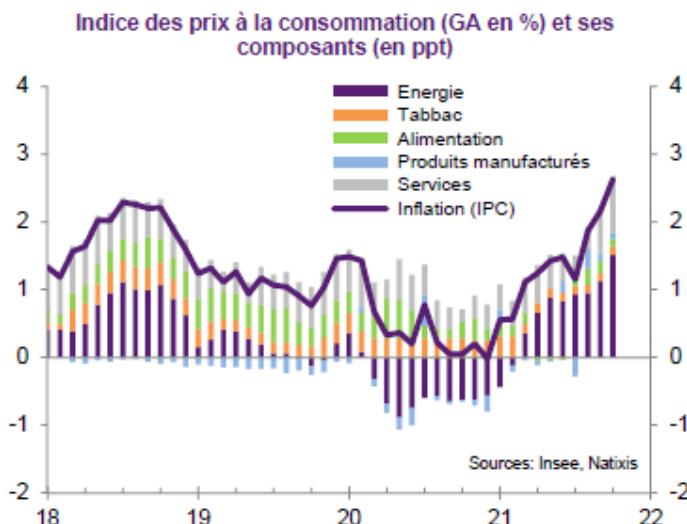
En parallèle de nombreux secteurs économiques rencontrent des difficultés de recrutement. Selon un sondage INSEE, plus de 40% des entreprises françaises ont des difficultés à recruter (72% dans le bâtiment). Bien que ces difficultés soient consécutives d'une situation de retour à l'emploi, la situation reste tout de même paradoxale car le taux de chômage reste élevé (7,6%). Plusieurs explications liées à la spécificité de la crise peuvent être avancées :

- Interruption soudaine des activités économiques
- Rétention de main d'œuvre à travers les dispositifs de chômage partiel
- Difficulté de remobilisation de la main d'œuvre en sortie de crise.

Une inflation en forte hausse

Après un épisode de baisse l'année dernière, l'inflation a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021.

- C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre. En cause, **le cours du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 84\$ en octobre 2021.**
- On a par ailleurs observé un rattrapage de prix dans les services, notamment ceux qui ont été le plus durement touchés par les restrictions sanitaires.
- Pour certains biens manufacturés, la demande a rebondi à l'issue des confinements alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement conduisant à des difficultés de production.

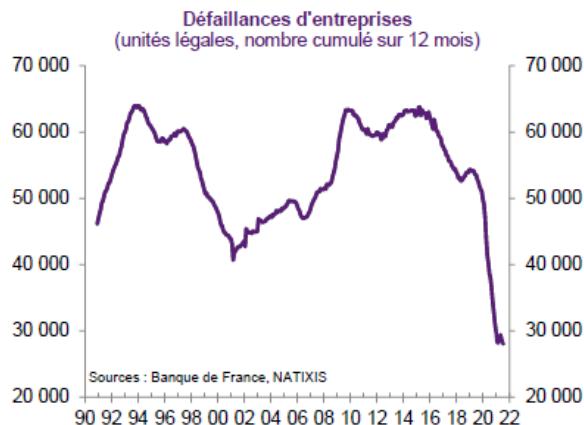


Si l'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé, son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions.

En moyenne annuelle, après 0,5 % en 2020, l'inflation IPC atteindrait 1,6 % en 2021 et 1,7 % en 2022.

Les entreprises françaises se portent bien :

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie (Fonds de Solidarité, prise en charge du chômage partiel, Prêts Garantis par l'Etat) ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. En 2021, la baisse de l'impôt sur les sociétés de 28 à 26.5% et la forte augmentation de la demande ont été autant de facteurs positifs pour la performance des entreprises françaises. **Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.**



D'autre part, côté profits, les deux premier semestres 2021 marquent des taux de marge historiquement hauts (35,9 % au T1 et 35,4 % au T2).

Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement. **L'investissement des entreprises est en effet reparti à la hausse depuis un an (+1,9 % au T2 2021) et a rattrapé son niveau prépandémique, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives.** Nous prévoyons une progression de 14,1 % en glissement annuel en 2021 (par rapport à 2020) puis de 6,9 % en 2022. En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

Une réduction du déficit public porté par la reprise économique plutôt que par une baisse des dépenses publiques :

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances 2022, **le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022.**



Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement comptera davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

	2018	2019	2020	2021p	2022p
Deficit public (% du PIB)	2,3%	3,1%	9,1%	8,1%	5,0%
Dette publique (% du PIB)	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
Taux de dépense publique	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
Croissance du PIB (vol.)	1,8%	1,8%	-8,0%	6,8%	4,0%

Sources : PLF 2020

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- Une inflation durablement plus élevée qu'attendu
- Un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

Des investissements publics à long terme avec « France 2030 »

Le plan d'investissement « France2030 » a été dévoilé le 12 octobre 2021.

Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique.

France 2030 : Objectifs		
Energie	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets. Devenir le leader de l'hydrogène vert. Décarboner notre industrie.	8 milliards
"Transports du futur"	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides. Produire le premier avion bas-carbone.	4 milliards
Alimentation	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.	2 milliards
Santé	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.	3 milliards
Culture	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.	
Espace et fonds marins	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale. Investir dans le champ des fonds marins.	2 milliards



LOI DE FINANCES 2022



Le projet de loi de finances a été rendu public le 22 septembre 2021. Les mesures phares qu'il propose seront listés en deux temps.

A. Points généraux

Le projet de loi de finances est construit sur une forte croissance de 6% en 2021 et 4 % en 2022 et une augmentation des dépenses publiques de l'ordre de 11 milliards d'euros.

L'état prévoit d'augmenter les dotations de certains ministères :

- +1,7 milliard d'euros pour les Armées,
- +1,4 milliard pour l'Intérieur,
- +700 millions pour la Justice,
- +1,7 milliard pour l'Education qui est également bien dotée pour financer les revalorisations des rémunérations des enseignants, tout comme la Recherche (+760 millions d'euros)

Le gouvernement maintient le calendrier des baisses d'impôts décidées avant la crise avec la 2^{ème} étape concernant la suppression de taxe d'habitation sur les résidences principales pour les ménages les plus aisés.

L'impôt sur les sociétés passera à 25% pour toutes les entreprises. C'est la dernière marche d'une réforme engagée en 2018, dans le but d'améliorer leur compétitivité.

Le gouvernement a aussi provisionné 2,7 milliards d'euros pour d'éventuels défauts de remboursements de prêts garantis par l'Etat, sur 140 milliards d'euros de crédits alloués par les banques.

Pour 2022, le gouvernement prévoit 509 fonctionnaires d'Etat en moins, portant à 1 249 la baisse pour l'ensemble du quinquennat, très loin de la réduction d'effectifs de 50 000 agents de l'Etat, sur 120 000 agents publics au total annoncés en 2017.

Parmi diverses mesures :

- MaPrimRénov', sera prolongé en 2022 pour un coût de 2 milliards d'euros
- Déploiement, en vue de sa généralisation, du service national universel (SNU) avec 50 000 jeunes en séjour de cohésion qui seront accompagnés en 2022 ;
- Crédits pour l'accueil d'au-moins 200 000 jeunes en mission de service civique en 2022 ;
- Reconduction du dispositif Pass'Sport pour 2022 ;
- Prolongation de six mois, jusqu'en juin 2022, de l'aide exceptionnelle à l'alternance (pour les moins de 30 ans).
- Réforme du calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) qui entrera en vigueur en 2022 pour soutenir les bénéficiaires vivant en couple aux revenus modestes

**B. Mesures en relation directes avec les collectivités :**

Le gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales.

Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 95 millions d'euros, mais aussi des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 millions d'euros.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont même en progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021.

Il réforme à minima les indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. L'exécutif s'est inspiré des propositions du comité des finances locales en proposant d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal (les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)...). Ainsi, l'ensemble des potentiels fiscaux des communes devrait évoluer à la hausse, comme le potentiel fiscal moyen. Il y aura une simplification du calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par la commune (et non plus commune + EPCI). In fine les efforts fiscaux vont évoluer à la baisse, comme l'effort fiscal moyen. Les premiers effets de cette réforme se feront sentir à partir de 2023 et seront liés sur 6 années (période 2023-2026) afin qu'il n'y ait pas de variations trop importantes sur la répartition actuelle des dotations. Les modalités en seront précisées par décret début 2022

L'état prévoit d'abonder le DSIL :

- 276 millions d'euros de crédits de paiement au titre du DSIL exceptionnel.
- 500 millions d'euros au titre du plan de relance
- 350 millions d'euros pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Cette année, l'enveloppe normée ne consommera que 50 millions d'euros au titre des variables d'ajustement, au détriment des régions.

L'état renonce à la réforme envisagée des IFER. 400 millions sont d'ailleurs inscrits au budget pour investir dans des transports publics en site propre via un appel à projet auquel 110 autorités régulatrices des transports ont pu répondre.

Par ailleurs, les contrats Cahors limitant la croissance des dépenses des grandes collectivités à 1,2 % dans un cadre contractuel ne sont pas reconduits non plus en 2022.

L'état veut expérimenter la recentralisation du financement du RSA pour les départements les plus en difficulté financière qui seraient volontaires.

En outre, l'état confie aux préfets de région le soin de distribuer sous forme de subventions les dotations de solidarité au profit des départements.

Au cours de la navette parlementaire d'autres points pourraient être ajoutés à ces premières propositions.



CONTEXTE LOCAL



Les populations légales millésimées 2019 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Elles sont authentifiées par le décret N°2021-1946 du 31 décembre 2021. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019. A partir des populations légales 2017, la population comptée à part n'intègre plus les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune.

Du fait de la crise sanitaire de la Covid-19, l'enquête annuelle de recensement qui devait se tenir en 2021 a été reportée en 2022. L'Insee a adapté ses méthodes de calcul des populations légales pour pallier ce report et continuer à produire des populations légales de qualité chaque année.

POPLEG T1 - Populations légales () -			
	2008	2013	2019
Population municipale	12 233	12 249	13 302
Population comptée à part	149	160	147
Population totale	12 382	12 409	13 449

Sources : Insee, RP2019 (géographie au 01/01/2021), RP2013 (géographie au 01/01/2015) et RP2008 (géographie au 01/01/2010).



VOLET RESSOURCES HUMAINES

(données 2020

RSU

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020

► MAIRIE D'ANDRESY

— Effectifs —

- 289 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 146 fonctionnaires
- > 103 contractuels permanents
- > 40 contractuels non permanents



- 9 % des contractuels permanents en CDI

- Précisions emplois non permanents

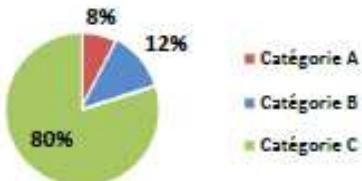
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 53 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents —

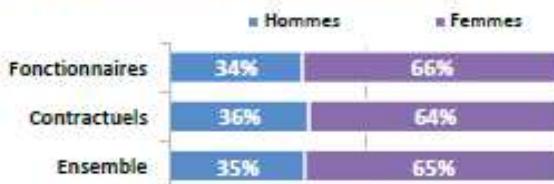
- Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	17%	10%	14%
Technique	42%	35%	39%
Culturelle	8%	13%	10%
Sportive			
Médico-sociale	9%	6%	8%
Police	4%		2%
Incendie			
Animation	20%	37%	27%
Total	100%	100%	100%

- Répartition des agents par catégorie



- Répartition par genre et par statut



- Les principaux cadres d'emplois

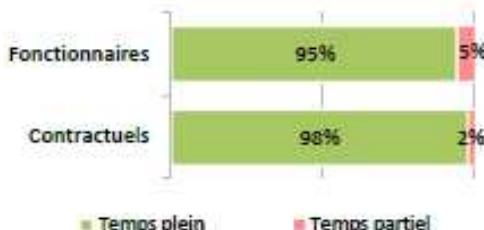
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	33%
Adjointes d'animation	24%
Adjointes administratives	9%
Assistants d'enseignement artistique	8%
Agents de maîtrise	4%

— Temps de travail des agents permanents —

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	33%	92%
Animation	7%	92%

► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
6% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges —

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Age moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	46,82
Contractuels permanents	39,68
Ensemble des permanents	43,87
Age moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	28,13

* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge



— Équivalent temps plein rémunéré —

► 220,42 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 138,15 fonctionnaires
 - > 72,25 contractuels permanents
 - > 10,02 contractuels non permanents
- 401 164 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	17,86 ETPR
Catégorie B	20,94 ETPR
Catégorie C	171,60 ETPR

— Positions particulières —

> 2 agents détachés dans une autre structure

- > Un agent en disponibilité

Mouvements

- En 2020, 36 arrivées d'agents permanents et 20 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
233 agents	249 agents.

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020		
Fonctionnaires	↗	2,1%
Contractuels	↗	14,4%
Ensemble	↗	6,9%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	55%
Démission	20%
Départ à la retraite	15%
Mise en disponibilité	5%
Décès	5%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	47%
Arrivées de contractuels	36%
Voie de mutation	11%
Recrutement direct	3%
Voie de détachement	3%

* Variation des effectifs :
(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /
(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

- Aucun lauréat d'un concours

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- 58 avancements d'échelon et 11 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

- Les charges de personnel représentent 52,56 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	16 376 654 €	Charges de personnel*	8 606 782 €	Soit 52,56 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	5 689 357 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	489 063 €	184 079 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	130 837 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	17 470 €	
Supplément familial de traitement :	47 096 €	
Indemnité de résidence :	90 266 €	

- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

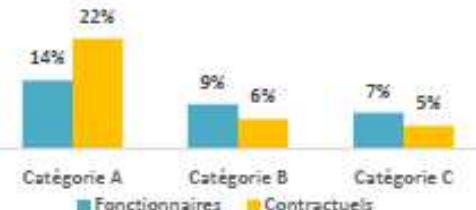
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	56 524 €	47 237 €	s	s	28 633 €	23 781 €
Technique		56 834 €	s	s	24 842 €	21 629 €
Culturelle	s	s	30 488 €	24 250 €	s	s
Sportive						
Médico-sociale	37 057 €	s			23 766 €	20 903 €
Police						39 457 €
Incendie						
Animation			32 959 €		23 696 €	20 948 €
Toutes filières	45 603 €	47 250 €	33 053 €	27 386 €	25 911 €	21 435 €

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 8,6 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	8,08%
Contractuels sur emplois permanents	9,66%
Ensemble	8,60%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- 6424 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- 2584 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

- en 2020, 24 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

Absences

- ➡ En moyenne, 19,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire
- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2020

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,88%	0,00%	2,28%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,43%	0,00%	3,18%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,43%	0,00%	3,18%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➡ Les agents ont bénéficié de 28 jours de congés au titre des droits acquis (cycles de travail antérieurs au 1er janvier 2002).
- ➡ Une journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➡ 23,1 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

- ➡ Aucun accident du travail déclaré en 2020

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

Prévention et risques professionnels

- ➡ ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

- ➡ FORMATION
2 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 1 540 €
Coût par jour de formation : 770 €

- ➡ DÉPENSES
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

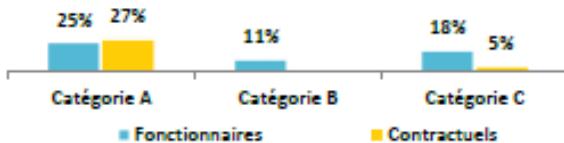
Total des dépenses : 6 697 €

- ➡ DOCUMENT DE PRÉVENTION
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation

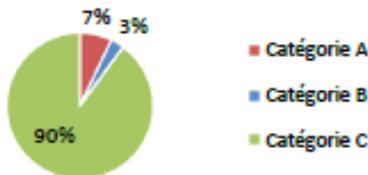
➔ en 2020, 13,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



➔ 99 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,4 jour par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	65 %
Autres organismes	34 %
Frais de déplacement	1 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	70%
Autres organismes	30%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

➔ L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	15 840 €
Montant moyen par bénéficiaire	240 €

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2020

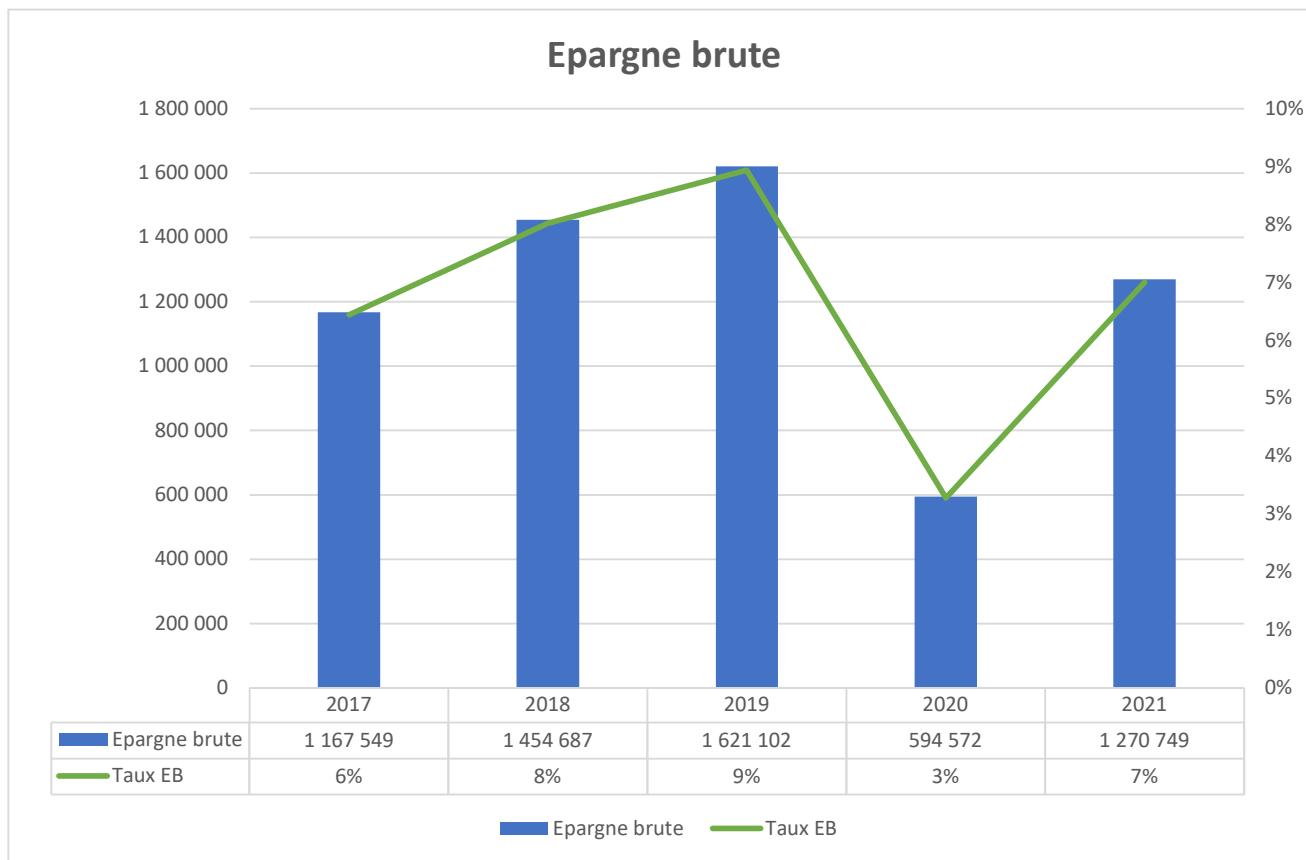
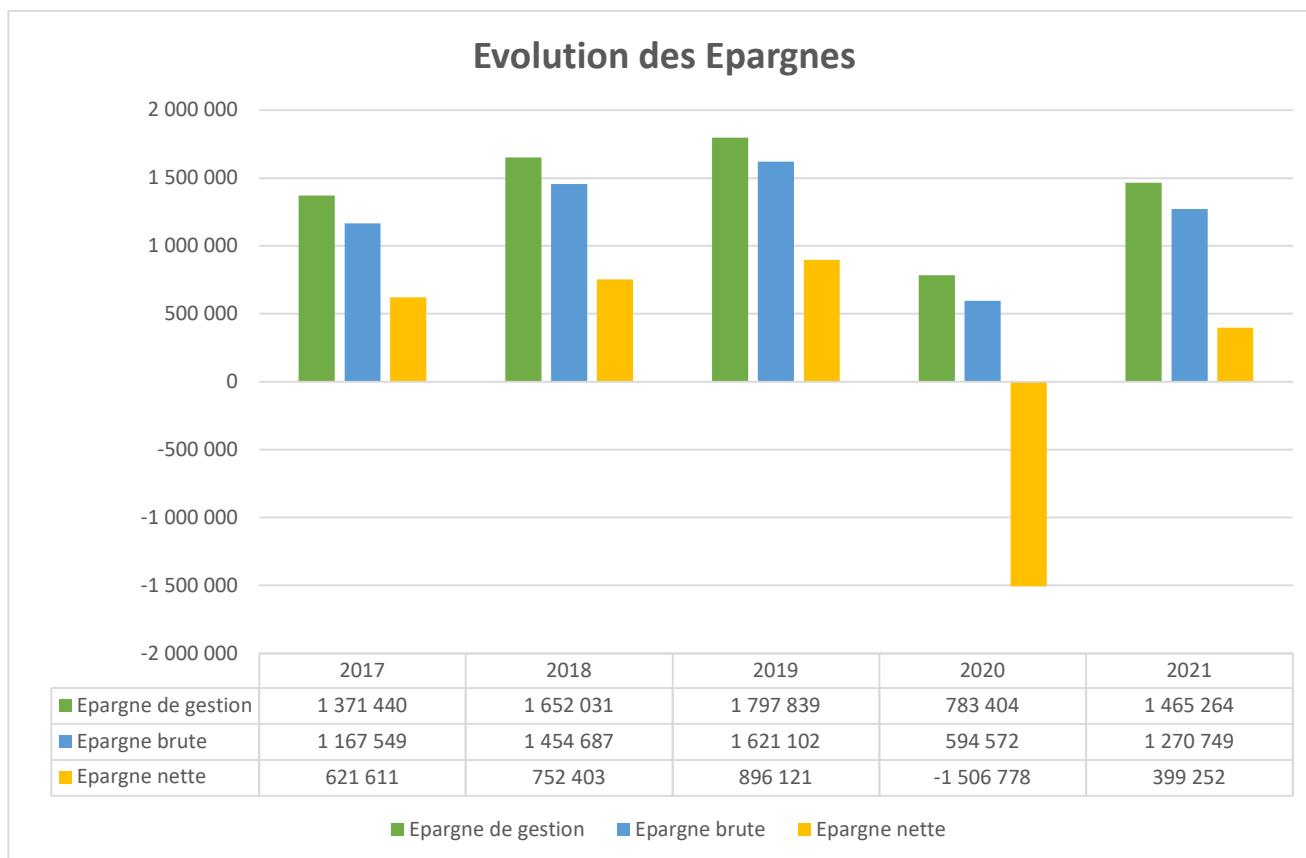
➔ Comité Technique Local

6 réunions en 2020 dans la collectivité

2 réunions du CHSCT



ANALYSE RETROSPECTIVE



Le taux d'épargne brute, tout en n'ayant pas encore atteint la recommandation généralement admise de 10%, est fortement remonté en 2021, pour parvenir à 7%.

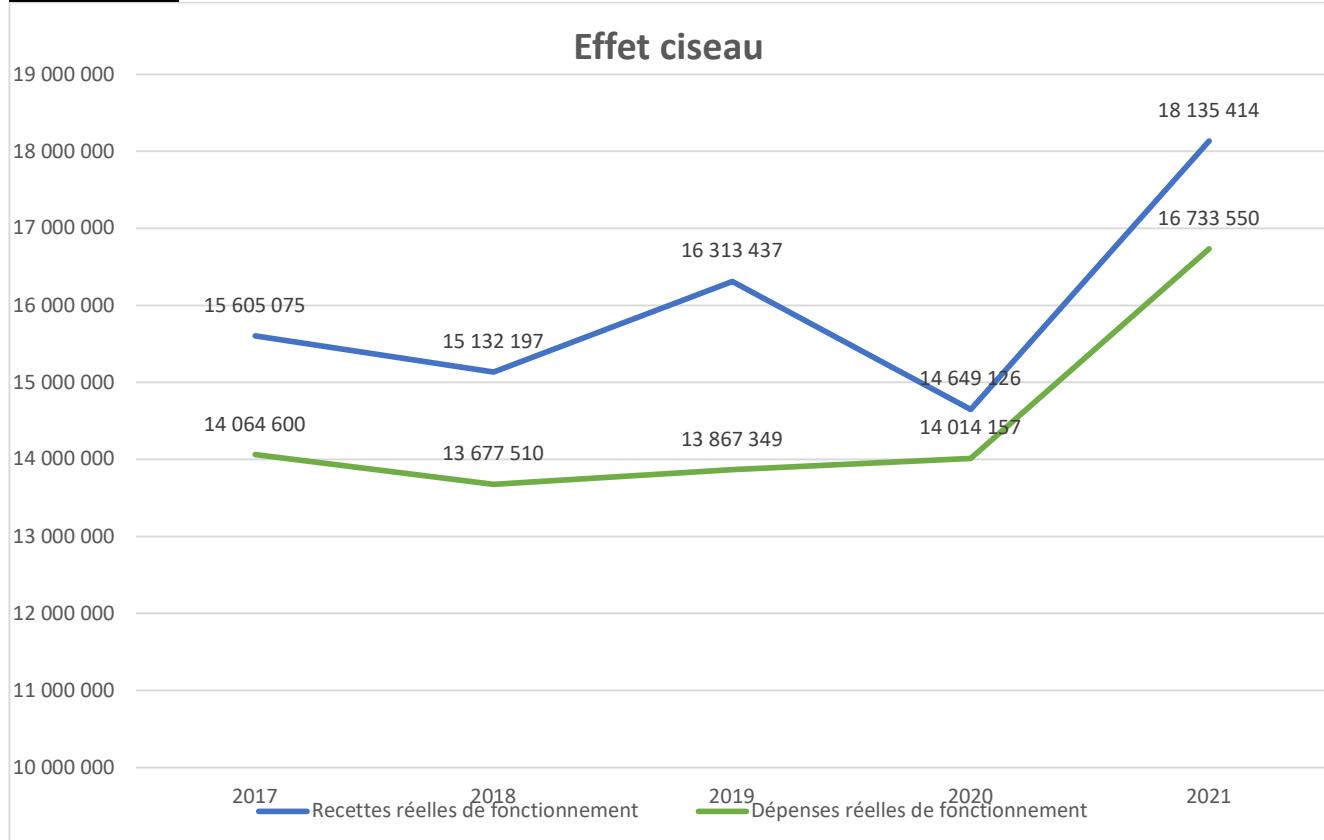
L'épargne nette a également effectué une forte remontée, passant de -1 506 778 € à +399 000 €. Elle ne permet pas encore de financer de façon suffisante les dépenses d'investissement mais redonne à la collectivité une position dynamique.

Fonds de roulement négatif depuis 2019, qui repasse en positif en 2021 :

	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds de roulement en début d'exercice	2 361 620	2 610 571	807 274	-323 872	-944 434
Résultat de l'exercice	260 098	-1 803 297	-1 131 146	-620 562	515 8042
Fonds de roulement en fin d'exercice	2 621 719	807 274	-323 872	-944 433	4 213 608

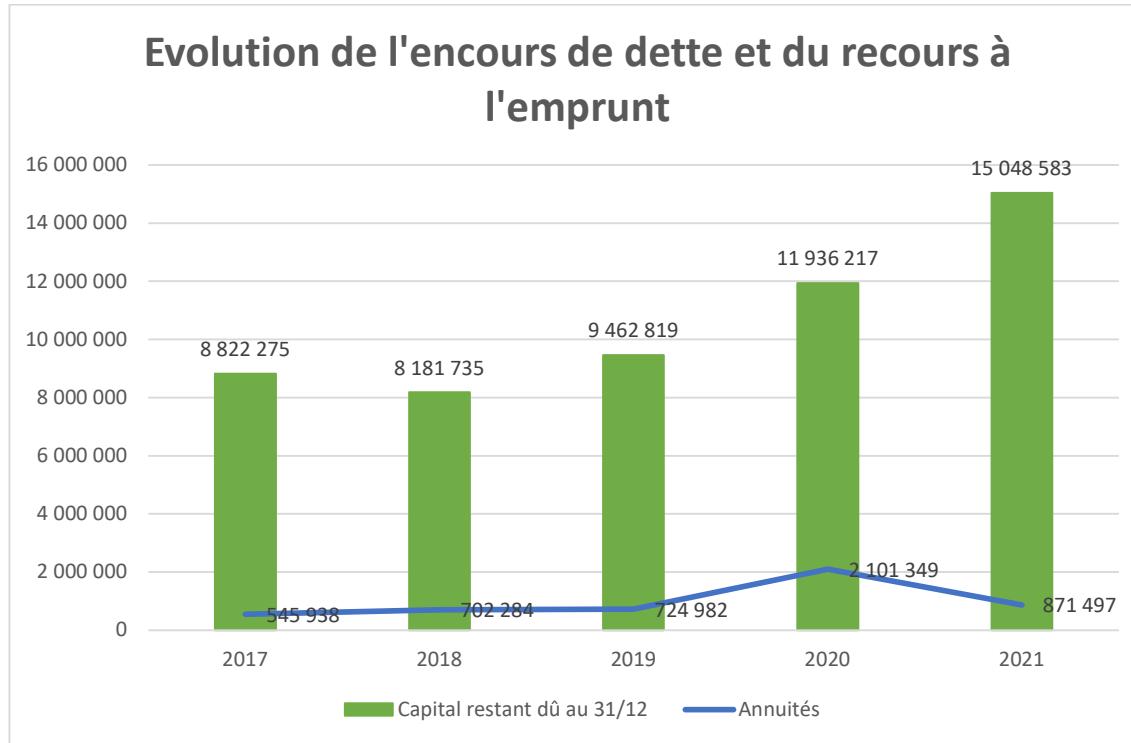
L'importance du fonds de roulement est liée au déblocage de l'emprunt de 2M d'euros qui semblait être nécessaire avant 2022, selon l'atterrissement budgétaire annoncé en novembre.
Il est donc positionné bien au-delà du minimum recommandé (1,5M)

Effet ciseau :



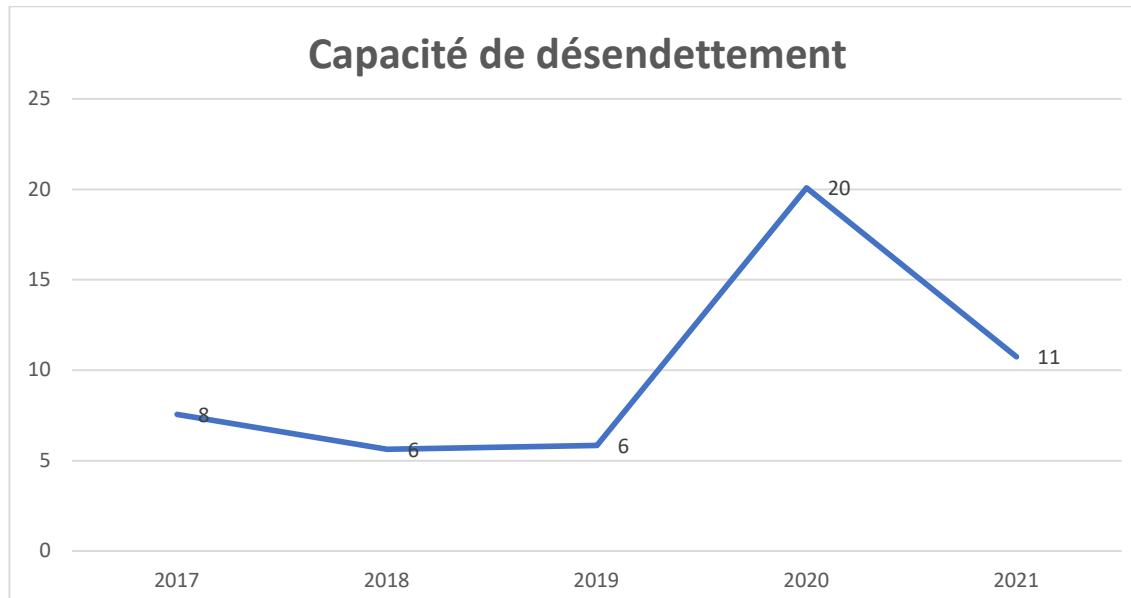
La progression des recettes de fonctionnement, beaucoup plus importante que celle des dépenses de fonctionnement, a permis d'enrayer l'effet ciseau qui était prévu au CA 2020.

Cet effet est lié à la hausse de la fiscalité conjugué à un effort de limitation des dépenses de fonctionnement.

Evolution de l'encours de dette et du ratio de désendettement :

Les 4M de recours à l'emprunt du BP 2021 ont été levés, ce qui explique l'augmentation du CRD au 31/12.

Il est à noter qu'un emprunt in fine de 600.000 euros a été remboursé en janvier 2022.



Les mesures prises et les efforts soutenus ont permis de ramener la capacité de désendettement à un niveau acceptable par la loi de finances (inférieur à 12 ans)

Les investissements de 2021 :

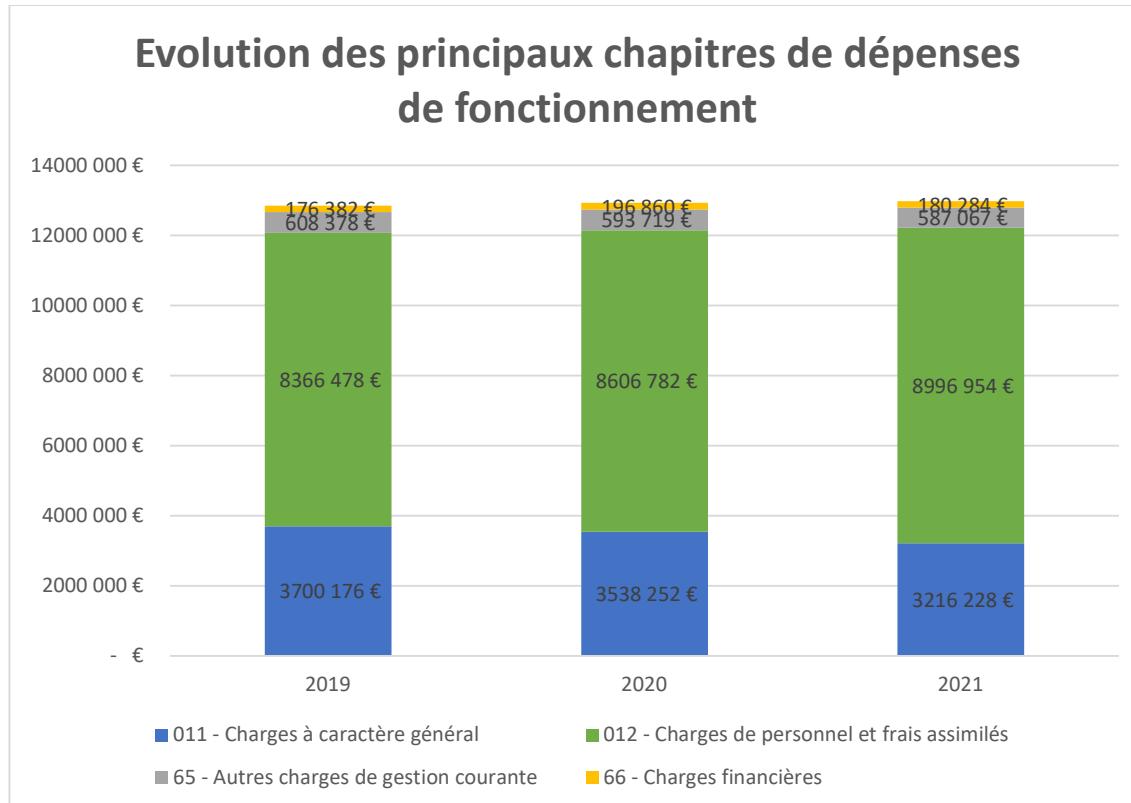
L'année 2021 conclut à un montant des investissements de 4.287.578 €. Cela porte à 22,6M€ le montant des investissements sur la période 2017-2021.

En 2021, ils sont essentiellement composés du projet Louise Weiss et du remboursement du capital d'emprunts.

Le choix a été fait lors du BP 2021 de se limiter à la construction du complexe sportif, afin de stabiliser la situation financière de la commune.

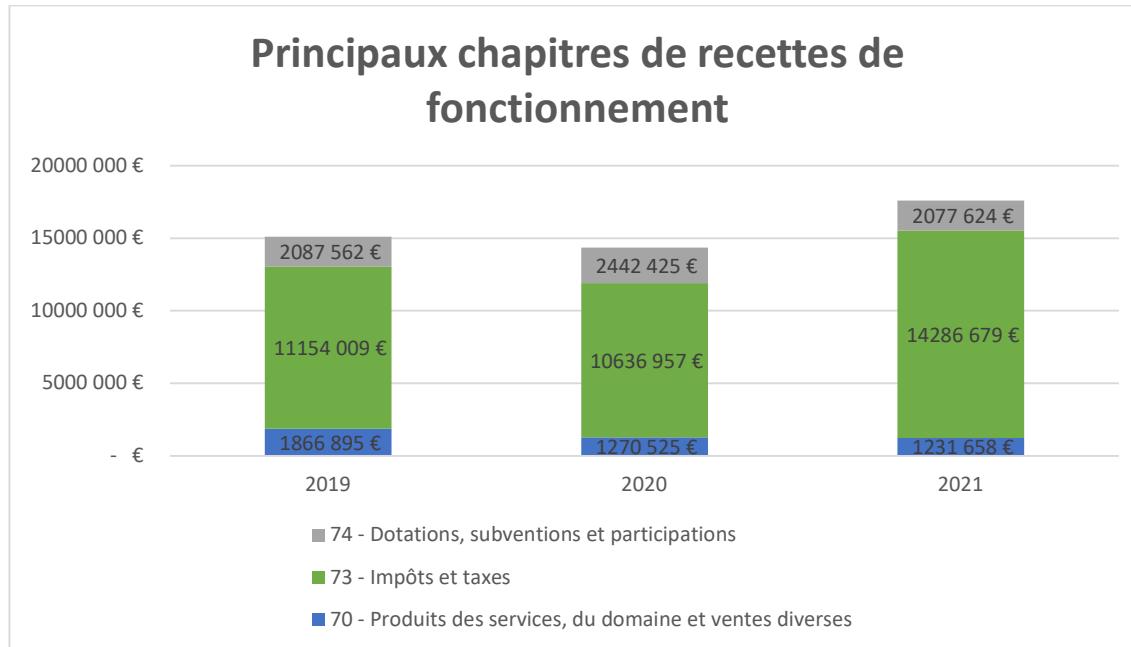
Liste des investissements réalisés en 2021 :

Nature	Nature (Libellé)	Montant
2031	FRAIS D'ETUDES	4 440,00
2046	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	323 087,28
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	17 903,51
2111	TERRAINS NUS	1 084,53
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	1 248,50
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	27 490,56
2184	MOBILIER	2 113,82
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100 480,20
2313	CONSTRUCTIONS	2 901 697,48
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	24 340,80

Dépenses de fonctionnement :

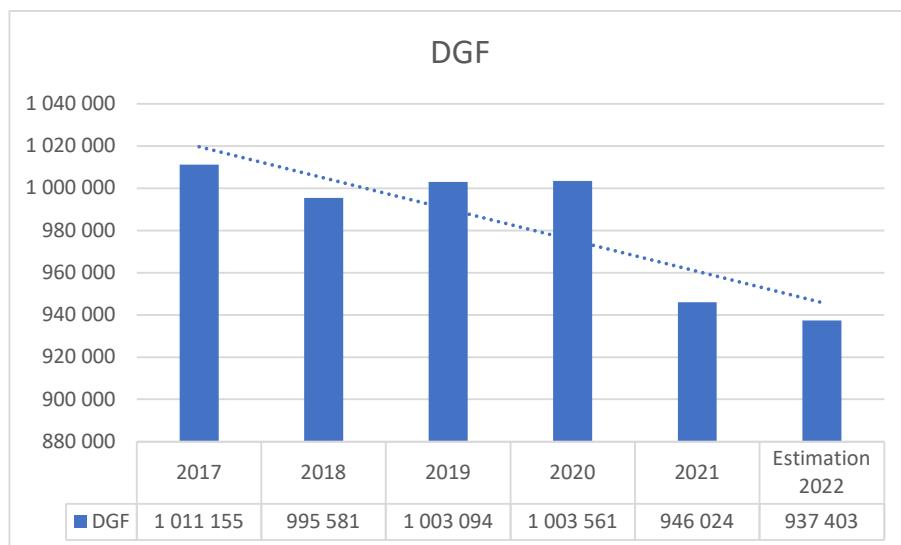
Un effort important de réduction des dépenses du chapitre 011 a été effectué, ce qui a permis de compenser l'augmentation du chapitre 012, relatif aux dépenses de personnel.

Les mesures prises antérieurement, peu avant les élections, ajoutées aux évolutions et réformes réglementaires et au remplacement inévitable d'agents touchés par le Covid entre autres, n'a pas permis de contraindre le budget RH, tel qu'espéré au BP.

Produits de fonctionnement :

La crise sanitaire a à nouveau cette année empêché le fonctionnement normal des services à la population. Ainsi les recettes culturelles par exemple n'ont commencé à être perçues qu'à partir du mois de septembre.

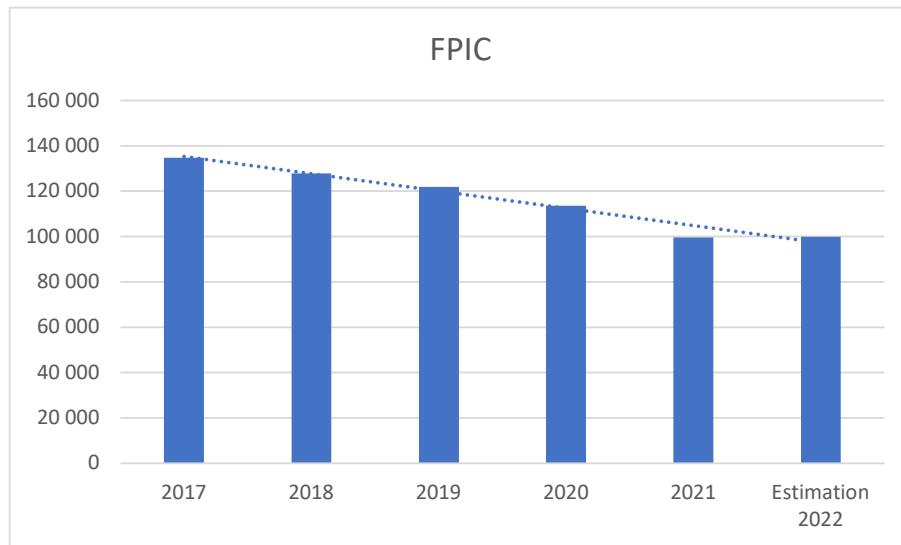
L'augmentation des recettes de fonctionnement est liée notamment à l'augmentation des taux de fiscalité réalisés en 2021 et à la forte augmentation des droits de mutation.

Evolution de la DGF :

La DGF poursuit sa baisse : - 57 537€ entre 2020 et 2021.



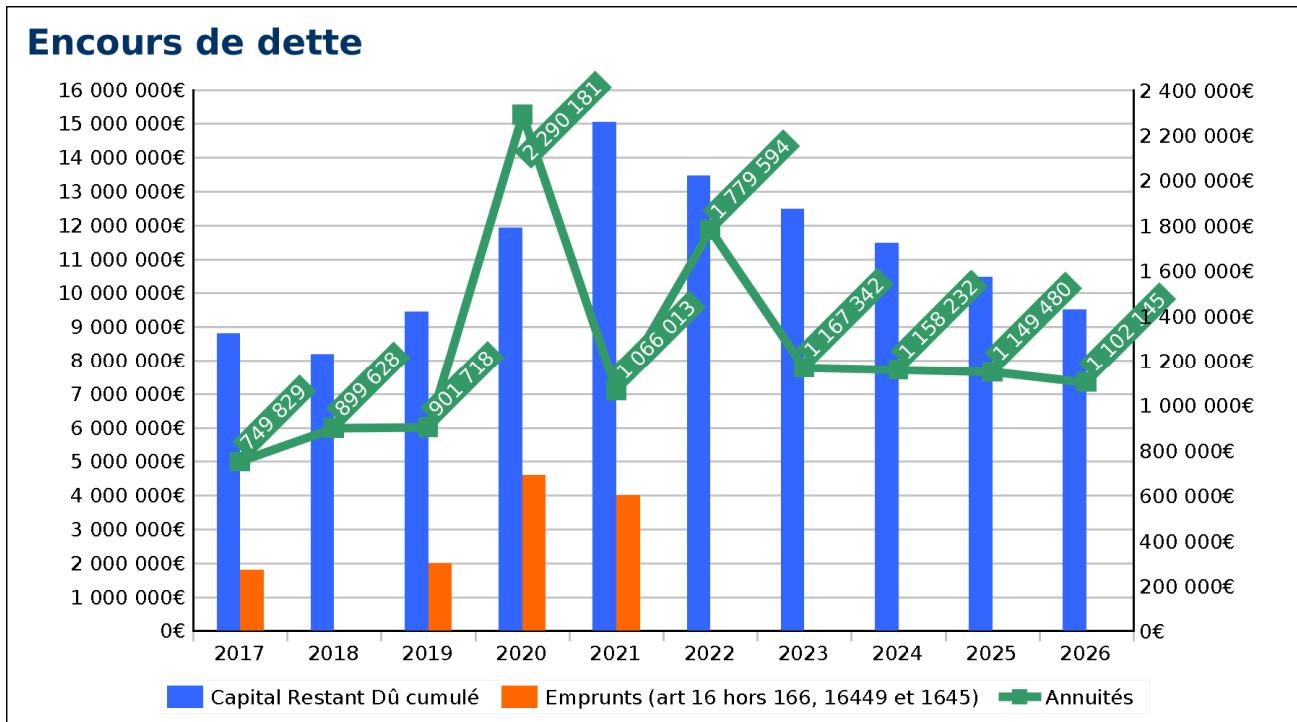
Evolution du FPIC :



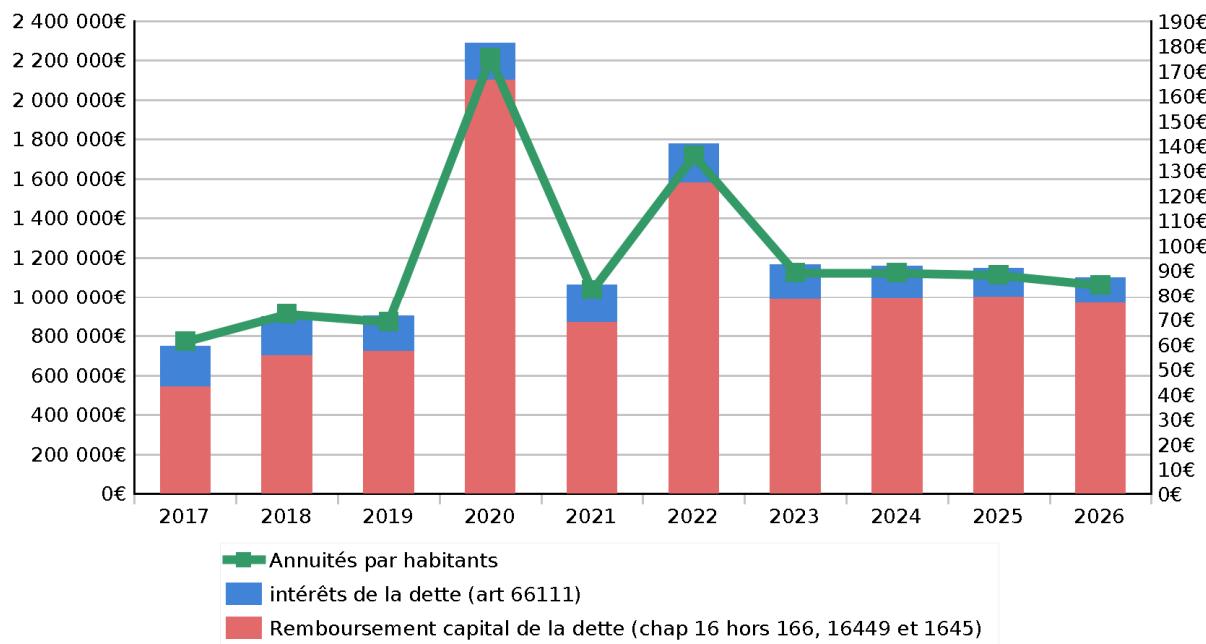
Dette

	Encours de dette au 31/12	<i>Evolution n-1</i>	Emprunts nouveaux
2017	8 822 275	15,49 %	1 800 000
2018	8 181 735	-7,26 %	0
2019	9 462 819	15,66 %	2 000 000
2020	11 936 217	26,14 %	4 600 000
2021	15 048 583	26,07 %	4 000 000
2022	13 468 111	-10,5 %	0
2023	12 481 063	-7,33 %	0
2024	11 487 342	-7,96 %	0
2025	10 486 690	-8,71 %	0
2026	9 516 502	-9,25 %	0

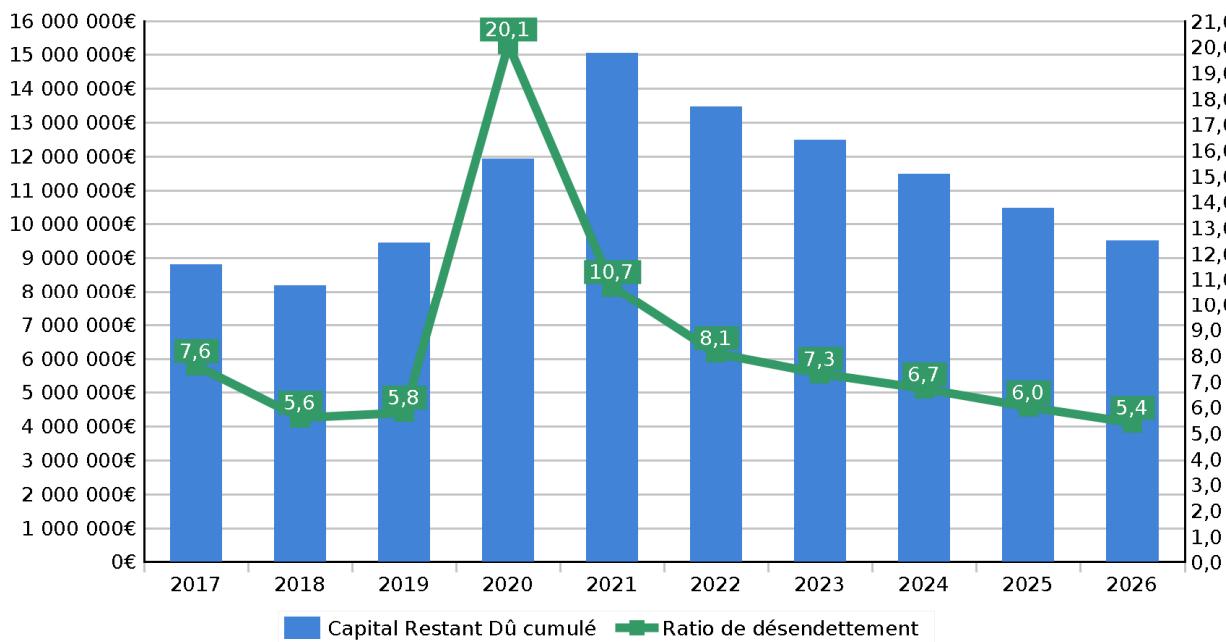
	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette au 31/12	0,85 %	7,87 %



Remboursement



Capacité de désendettement



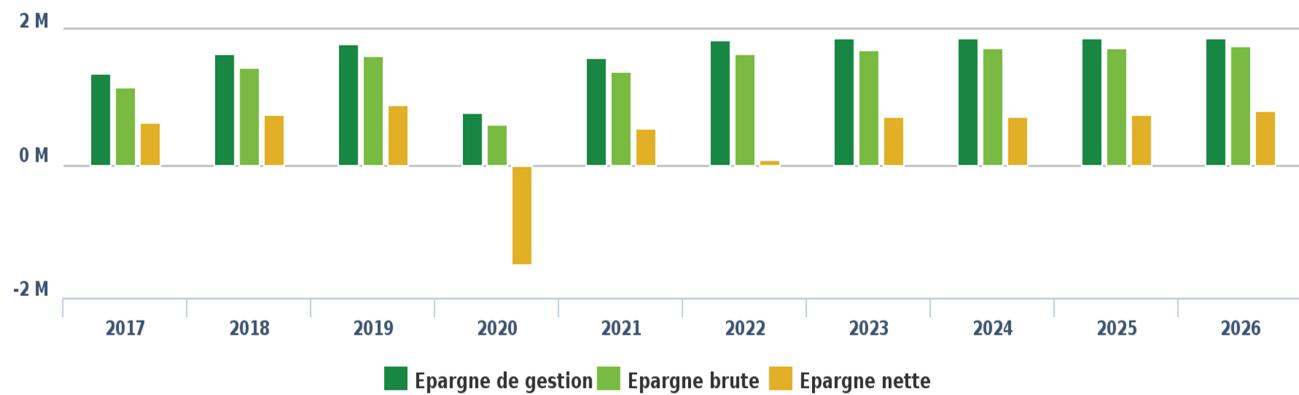


ANALYSE PROSPECTIVE

Analyse prospective 2022-2026

Les Epargnes

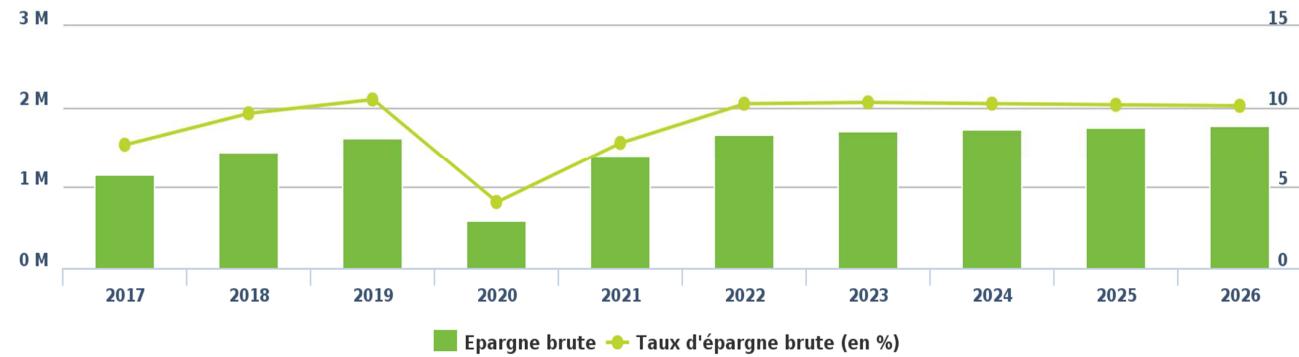
Budget Principal > prospective pour ROB 2022 CD

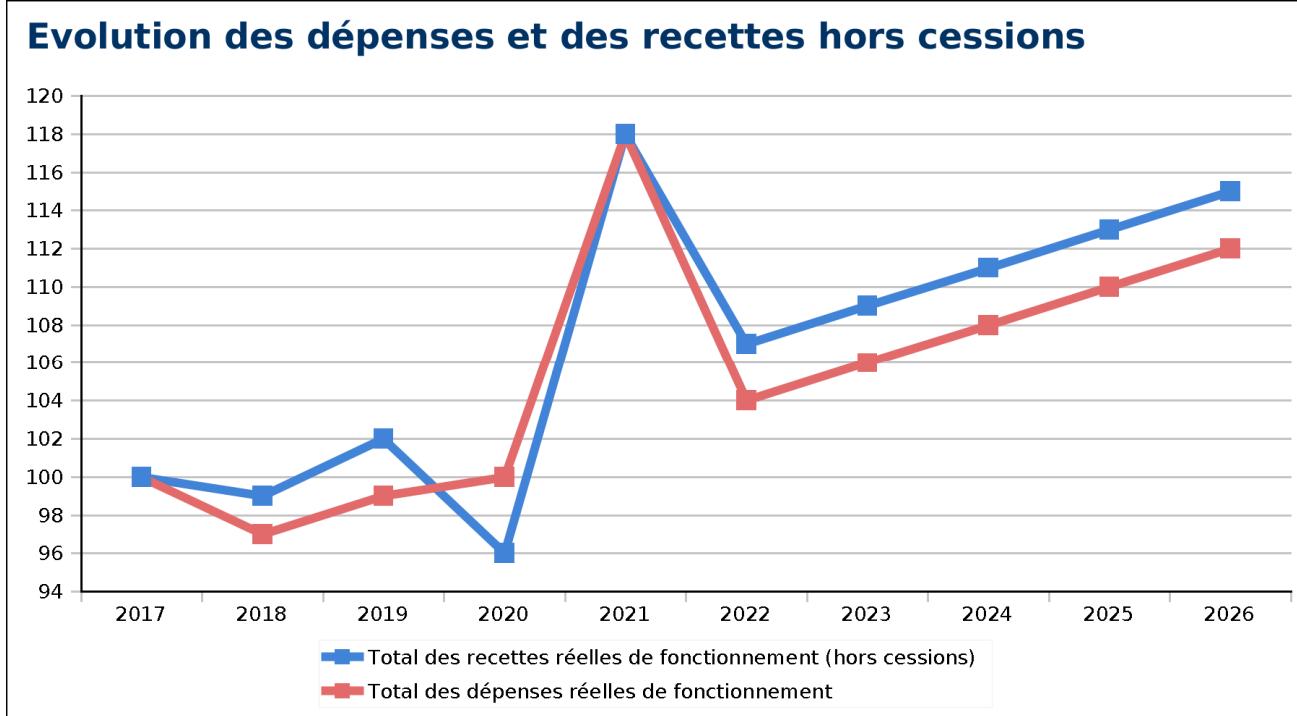


La chute de l'épargne nette 2022 est liée au remboursement d'un emprunt infine de 600.000€

Epargne brute et taux d'épargne brute

Budget Principal > prospective pour ROB 2022 CD





Prévision de budget d'investissement 2022

TABLEAU RECAPITULATIF DES INTENTIONS D'INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE	2022	2023	2024
AP/CP - CENTRE SPORTIF LOUISE WEISS - Réhabilitation + accessibilité PMR	3 269 687 €	10 000 €	- €
AP/CP- GS DENOUVAL - Extension + accessibilité PMR	102 000 €	3 000 000 €	2 000 000 €
TENNIS	165 000 €	- €	- €
HALLE DU MARCHE	100 000 €	400 000 €	- €
POSTE DE POLICE MUNICIPALE	50 000 €	500 000 €	- €
ECOLES	200 000 €	300 000 €	300 000 €
PARC INTERGENERATIONNEL CMJ DIAGANA	150 000 €	- €	- €
CHAUFFAGE ET TOITURE PETITS PRINCES	296 042 €	- €	- €
TOITURE ECOLE SAINT EXUPERY	509 206 €	- €	- €
CONSEILS DE QUARTIER	50 000 €	100 000 €	100 000 €
SOCLE NUMERIQUE SCOLAIRE	238 000 €	- €	- €
ACHAT BATEAU	60 000 €	60 000 €	60 000 €
MISE EN CONFORMITE AIRES DE JEUX	100 000 €	- €	- €
TRAVAUX DIVERS	550 000 €	500 000 €	500 000 €
CIMETIERE (REPRISE CONCESSION ET INVESTISSEMENTS DIVERS)	40 000 €	200 000 €	200 000 €
TOTAL TRAVAUX	5 879 935 €	5 070 000 €	3 160 000 €
TERRAINS NUS	100 000	100 000	100 000
ACQUISITIONS TERRAINS	100 000	100 000	100 000
ETUDES DIVERSES (DONT AUDIT ENERGETIQUE ET PAYSAGER)	100 000	50 000	50 000
SURCHARGE FONCIERE	100 000	100 000	100 000
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	363 429	363 429	363 429
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & ETUDES DIVERSES	563 429	513 429	513 429
ACHAT MATERIELS DIVERS	300 000	300 000	300 000
EVENEMENTIEL	150 000	50 000	30 000
VEHICULES	60 000	50 000	30 000
INFORMATIQUE (MATERIEL ET LOGICIELS)	200 000	100 000	100 000
ACHAT MATERIELS	710 000	500 000	460 000
PROVISIONS LOUISE WEISS	300 000	600 000	0
TOTAL GENERAL DES INVESTISSEMENTS	7 553 364	6 783 429	4 233 429

Recettes Prévisionnelles	3 420 373	2 410 538	1 789 349
FCTVA Prévisionnel	536 504	1 160 538	989 349
Subventions :	2 196 253	450 000	
Contrat Régional/Départemental/DETR LW	1 088 188		
Contrat Régional GS DENOUVAL	450 000	450 000	
DETR 2021 PETITS PRINCES	74 010		
DSIL PETITS PRINCES	123 351		
DSIL SAINT EXUPERY	305 524		
Subvention tennis	50 000		
Subvention socle numérique	105 180		
Autofinancement (dotations d'amortissement)	687 616	800 000	800 000

Opération de la GARE :

<i>Acquisitions Terrains EPFIF</i>	3 780 000
<i>Cessions Terrains</i>	4 054 064
<i>Séquestration projet gare</i>	1 216 000
Solde	1 490 064
PUP	1 450 000
PRIOR	1 260 562
Total opération gare	4 200 626

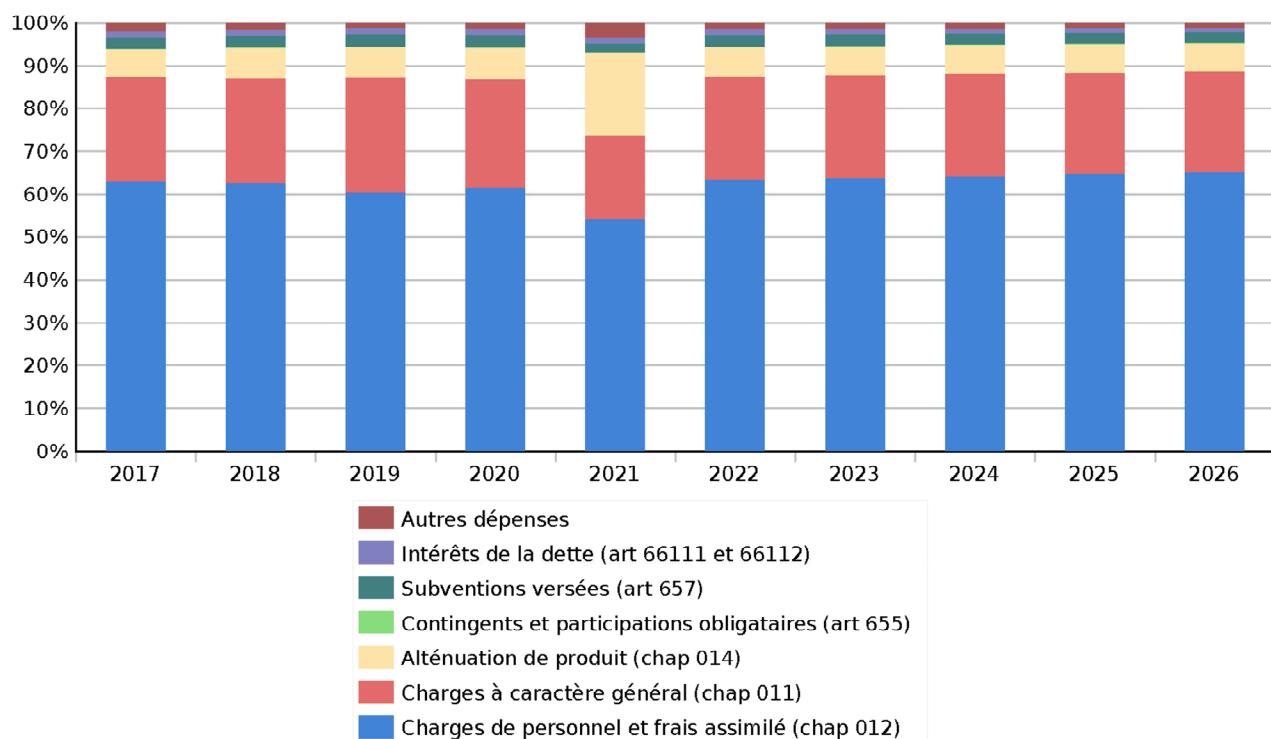
Prévision de budget de fonctionnement 2022 :

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 pourraient s'apprécier comme suit. Le premier tableau entre l'ensemble des chapitres. Le second ne reprend pas la ligne « autres », afin que l'effet de versement des attributions de compensation lié à la mise à niveau des comptes avec la communauté urbaine en 2021 ne modifie pas l'analyse d'évolution.

		2021	2022	Evolution 2021-2022
011	Charges à caractère général	3 216 228	3 500 000	9%
012	Charges de personnel	8 996 954	9 250 000	3%
65	Autres charges de gestion courante	587 067	623 636	6%
66111	Intérêts de la dette	194 516	199 123	2%
Autres	Autres	3 609 557	1 033 741	-71%
Total		16 604 322	14 606 500	-12%

		2021	2022	Evolution 2021-2022
011	Charges à caractère général	3 216 228	3 500 000	9%
012	Charges de personnel	8 996 954	9 250 000	3%
65	Autres charges de gestion courante	587 067	623 636	6%
66111	Intérêts de la dette	194 516	199 123	2%
Total		12 994 765	13 572 759	4%

Répartition des dépenses de fonctionnement



Evolution des taux de fiscalité :**TAXE D'HABITATION :**

Années	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux TH
2017	31 280 470	0	4 998 619	0	15,98 %	0
2018	31 985 857	2,26 %	5 111 340	2,26 %	15,98 %	0 %
2019	32 640 874	2,05 %	5 216 012	2,05 %	15,98 %	0 %
2020	32 711 047	0,21 %	5 227 225	0,21 %	15,98 %	0 %
2021	33 057 784	1,06 %	0	-100 %	0 %	-100 %
2022	33 408 197	1,06 %	0	0	0 %	0
2023	33 762 323	1,06 %	0	0	0 %	0

TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2017	19 650 237	0	4 450 779	0	22,65 %	0
2018	19 953 406	1,54 %	4 519 446	1,54 %	22,65 %	0 %
2019	20 400 357	2,24 %	4 620 681	2,24 %	22,65 %	0 %
2020	20 679 938	1,37 %	4 167 008	-9,82 %	20,15 %	-11,04 %
2021	20 933 640	1,23 %	10 455 938	150,92 %	35,78 %	77,57 %
2022	21 645 384	3,4 %	10 811 440	3,4 %	35,78 %	0 %
2023	22 186 518	2,5 %	11 081 726	2,5 %	35,78 %	0 %
2024	22 741 181	2,5 %	11 358 769	2,5 %	35,78 %	0 %
2025	23 309 711	2,5 %	11 642 738	2,5 %	35,78 %	0 %
2026	23 892 454	2,5 %	11 933 807	2,5 %	35,78 %	0 %

TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2017	45 421	0	35 556	0	78,28 %	0
2018	45 866	0,98 %	35 904	0,98 %	78,28 %	0 %
2019	63 128	37,64 %	49 417	37,64 %	78,28 %	0 %
2020	65 840	4,3 %	45 851	-7,22 %	69,64 %	-11,04 %
2021	63 399	-3,71 %	49 781	8,57 %	78,52 %	12,75 %
2022	63 399	0 %	49 781	0 %	78,52 %	0 %
2023	63 399	0 %	49 781	0 %	78,52 %	0 %
2024	63 399	0 %	49 781	0 %	78,52 %	0 %
2025	63 399	0 %	49 781	0 %	78,52 %	0 %
2026	63 399	0 %	49 781	0 %	78,52 %	0 %

La Municipalité s'est engagée à ne pas renouveler une augmentation des taux durant le mandat. Il n'est donc pas proposé de les faire évoluer en 2022.

La situation financière de la collectivité étant encore précaire, il est envisagé de les maintenir au même niveau que 2021.



CONCLUSION

En une année, la Ville d'Andrésy a opéré un douloureux redressement de sa situation budgétaire. La restauration d'une épargne faiblement excédentaire et le retour d'un fonds de roulement positif s'expliquent par la limitation du programme d'investissement 2021 à son strict minimum, le recours à l'endettement, et par une politique de rigueur budgétaire.

Les dépenses d'investissements resteront concentrées en 2022 sur la rénovation du centre sportif LW, sur les écoles et les structures de la petite enfance.

La situation financière de la ville reste très fragile mais les efforts fournis nous permettent d'engager le programme pour lequel la majorité a été élue.